



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

• SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

FINANCES

Budget 2014 – Débat d’Orientation Budgétaire (DOB).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d’orientation budgétaire.

Autorisation permanente de poursuite.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L’UNANIMITÉ

DÉCIDE de donner au comptable une autorisation générale pour les lettres de relance et de dispenser les services du comptable de soumettre les états individuels de poursuites pour les créances inférieures à 1 000 € (mille euros), au visa préalable de l’ordonnateur.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19 heures 45.

Biot, le 25 avril 2014



Le Maire,

Guilaine DEBRAS

Vice-présidente de la CASA